

# Pour aider les PME

**VALAIS** ▶ Le Centre de compétences financières (CCF) a fait hier le bilan de son deuxième exercice.

## Aide du CCF aux entreprises valaisannes en 2005

- ▶ **22 cautionnements**  
(6 millions de francs)
- ▶ **18 prises en charge partielles d'intérêts**  
(295 500 francs)
- ▶ **8 cofinancements du conseil**  
(192 806.-)
- ▶ **6 fonds d'aide au démarrage**  
(300 000.-)
- ▶ **4 participations au capital-actions**  
(425 000.-)



**Eric Bianco**  
directeur  
du CCF

**Albert Bass**  
président  
du CCF

### VINCENT PELLEGRINI

«Le deuxième exercice de la société est marqué par des résultats financiers réjouissants», a expliqué hier aux journalistes Albert Bass, président du Centre de compétences financières (CCF), un organisme qui offre des aides financières et un accompagnement aux entreprises valaisannes. Et d'ajouter: «Les pertes inscrites au bilan et qui résultaient de la fusion entre les deux sociétés anonymes Sodeval et Valcreation ont pu être absorbées dans leur intégralité.» Toujours est-il que les besoins des PME valaisannes sont en augmentation et que ce phénomène se traduit par un nombre accru de requêtes auprès du CCF pour des soutiens financiers.

### Des aides multiples

L'industrie manufacturière et les nouvelles technologies demeurent les principaux secteurs soutenus par le CCF durant l'exercice 2005. Ainsi, l'an dernier, 22 projets concernant notre canton ont bénéficié de cautionnements atteignant au total 6 millions de francs, ce qui a permis d'induire plus de 15 millions de francs d'investissements. Dans ce domaine des cau-

tionnements, les engagements totaux du CCF sont de 18,7 millions de francs (en tenant compte pour 2005 d'une perte de 2,9 millions de francs et de remboursements au CCF pour 3,7 millions de francs). Des prises en charge partielles d'intérêts bancaires ont été acceptées à dix-huit reprises pour un montant total de 295 500 francs, tandis que huit demandes ont bénéficié d'un cofinancement du conseil pour 192 806 francs. Il s'agit par exemple d'études de marché, d'analyse de projets touristiques, de conseils pour la restructuration d'entreprises, etc. Le CCF aide aussi les entreprises valaisannes en leur apportant des fonds propres. Six aides au démarrage d'entreprise ont été accordées pour un montant total de 300 000 francs (une aide au démarrage ne peut pas excéder les 50 000 francs). De plus, des fonds d'investissement (participations au capital-actions) ont été versés pour un total de 425 000 francs à quatre entreprises innovantes et prometteuses. Le fonds d'investissement du CCF est relativement modeste (2,8 millions de francs dont 657 000 francs disponibles à fin 2005). Il sera augmenté de 500 000 francs lors de la prochaine assemblée générale qui se dé-

## Capital risque ?

Dans les milieux des start-ups valaisannes, on reproche parfois au Centre de compétences financières (CCF) de mettre trop d'exigences pour octroyer ses aides et de ne pas être assez capital-risqueur. Il est vrai que dans ce domaine la situation en Valais n'a rien à voir avec celle des Etats-Unis par exemple. Et l'on notera au passage que les actionnaires du CCF sont multiples: Etat du Valais, banques, caisses de pension, assurances, privés, etc. Le président du CCF Albert Bass a répondu hier: «Actuellement, ce qui manque en Valais, ce ne sont pas les moyens financiers, mais les bons dossiers. Le CCF doit être très prudent dans l'octroi de ses aides. On nous reproche de ne pas prendre assez de risques, mais ce que nous faisons, normalement les banques ne le font pas.» Eric Bianco, le directeur du CCF, ajoute: «Nous ne faisons pas du capital risque pur. D'ailleurs, nous acquérons au maximum 20% des actions d'une société car nous ne voulons pas nous substituer à l'entrepreneur qui reste majoritaire. Nous faisons en quelque sorte du capital de proximité, de soutien. Nous voulons être là quand l'entrepreneur en a besoin et sortir ensuite.» VP

roulera lundi prochain à Savièse au Théâtre Le Baladin. Elle sera suivie, vers 17 h 30, d'une conférence publique du conseiller fédéral Joseph Deiss sur la nouvelle politique régionale.

### Avec et sans l'Etat

Albert Bass a expliqué que le CCF poursuivait le développement de ses activités hors des contrats de prestation de l'Etat du Valais.

Ainsi, l'année dernière, 38% du budget de la société (contre 30% en 2003-2004 et 20% en 2002) a été couvert par d'autres mandats que ceux de l'Etat. Le CCF est ainsi intervenu dans des domaines comme les remontées mécaniques, l'hôtellerie ou encore la formation à l'esprit d'entreprise dans les écoles de commerce.

Depuis octobre 2005, le CCF assume également la direction opérationnelle de l'OVAC (Office valaisan de cautionnement pour les artisans et commerçants). Le Centre de compétences financières a par ailleurs depuis l'été 2005 un nouveau directeur en la personne d'Eric Bianco et lors de la conférence de presse d'hier il a été annoncé qu'un nouveau responsable de l'antenne haut-valaisanne du CCF a été nommé en la personne d'Alvaro Karlen.

## L'INVITÉ

### Mettons un frein à l'obstructionnisme!



**MARCEL DELASOIE**

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
DE L'UNION  
VALAISANNE  
DES ARTS ET MÉTIERS

Avec cet artifice juridique qu'est le droit de recours accordé aux organisations écologistes, les défenseurs de l'environnement ont certes quelquefois protégé notre nature et notre paysage, mais souvent en omettant de voir les graves conséquences économiques de leurs actions. Avec la loi actuelle, les chevaliers de l'Ordre Vert disposent d'un outil d'opposition permettant de mettre en arrêt pour un certain temps – voire même de manière définitive – bon nombre de réalisations. Durée excessive des procédures, nombre tout aussi excessif de groupes habilités à faire recours, revendications injustifiées de versements compensatoires et surtout, mauvaise pondération des intérêts économiques sont autant d'éléments dissuasifs pour les projeteurs. Pour lutter contre ces abus et ce phénomène de mainmise écologique sur le développement économique, une initiative populaire fédérale initiée par les jeunes radicaux valaisans et intitulée «Droit de recours des organisations: assez d'obstructionnisme – plus de croissance pour la Suisse!» a été déposée le 11 mai à la Chancellerie fédérale à Berne avec plus de 120 000 signatures.

Bref état des lieux des entraves au développement économique engendré par la loi actuelle. D'après une étude du professeur Jaegger de l'Université de Saint-Gall, il y aurait en Suisse quelque 25 milliards d'investissements bloqués, soit 6% du PIB. Si ces sommes étaient disponibles, elles induiraient entre 1 et 2% de croissance supplémentaire sur cinq ans. Les problèmes qui monopolisent actuellement le débat politique – âge de la retraite, financement des assurances sociales, déficits de l'AI – seraient grandement simplifiés. Que d'argent gaspillé dans une période où la conjoncture économique n'est pas au mieux. Le cas le plus aberrant de l'application abusive de ce droit reste l'épisode du nouveau stade de Zurich en vue de l'Euro 2008. Un projet pourtant accepté en votation par la population zurichoise... Et en Valais, qui n'a pas entendu parler des épisodes du Golf de Grimisuat en projet depuis 1986, du projet de Tête-de-Balme qui date de 1984 alors que du côté français on a déjà depuis longtemps relié Vallorcine à la Tête-de-Balme, de la construction d'une unité de l'usine Orgamol qui s'est finalement réalisée en France (100 emplois), ou de la construction de la «Marina» au Bouveret qui a coûté pas loin de 600 000 francs en compensations aux promoteurs?

Enfin, l'exemple de la construction de Cleuson-Dixence est très évocateur en termes de coût. EOS a perdu trois ans pour ce projet, soit l'équivalent de 144 millions de francs de puissances! En conclusion, il est normal et louable de préserver notre magnifique environnement, mais non de façon dogmatique, excessive et pernicieuse pour notre économie comme c'est actuellement le cas. Une région, si belle soit-elle, ne peut se développer sans aménagements touristiques dignes de ce nom.

### MEDIAPOST ET UNICIBLE

## Spécialistes du courrier hybride

### PASCAL CLAIVAZ

Actuellement Unicable IT Services est une société indépendante, devenue le spécialiste romand du traitement et de la gestion de l'information. Elle n'est plus la coopérative inter-bancaire du début des années 1990 et encore moins le centre d'hébergement des systèmes IBM qu'elle fut dans les années 1970 et 1980.

De l'autre côté, il y a MediaPost S.A., société présidée par le conseiller national Jean-Noël Rey et créée le 7 mars 2006. Son siège est à Sierre et son site de production à Lausanne chez Unicable.

Hier, les deux partenaires ont donné une conférence de presse commune, en présence du directeur général de Rhône Média Jean-Yves Bonvin.

Les Messageries qui distribuent «Le Nouvelliste» dans tout le Valais pourraient jouer leur rôle dans l'émergence du courrier hybride.

Cette terminologie a été inventée par les deux

partenaires pour désigner un courrier électronique délocalisé dans une entreprise tierce comme Unicable, informatisé, standardisé et archivé par elle. MediaPost prend la responsabilité suivante: la commercialisation, la gestion des clients, le consulting postal, l'optimisation des processus et le développement de nouveaux produits.

### Jusqu'à 75% d'économies.

Jean-Noël Rey promet des avantages concurrentiels remarquables, et des économies atteignant les 75% dans la production de lettres en masse. Car les entreprises produisent en interne (composition, impression, mise sous pli et expédition) une grande partie de leur courrier de masse. Elles le font manuellement en mobilisant du personnel surqualifié. En délocalisant cette activité et en confiant l'archivage à Unicable, elles réduiront les risques d'erreurs et de doublons grâce aux automatisations, solli-

citeront peu leurs imprimantes, les encreurs et l'énergie, et amélioreront leur polyvalence et leur réactivité. Les ressources humaines déchargées de ces tâches rébarbatives pourront se concentrer sur des tâches à plus haute valeur ajoutée et liées au cœur de l'entreprise.

**Mediapost démarre.** Actuellement Mediapost est doté du directeur commercial Jean-Christophe Bonny, un ancien de La Poste où il a fonctionné pendant dix ans comme responsable de l'international pour la Romandie. Il amène son réseau de clients. Il est appuyé d'un assistant et d'une secrétaire.

Unicable, installée dans le centre de formation de la Banque Cantonale Vaudoise à Prilly, emploie 180 personnes, héberge un millier de serveurs et supporte 5500 postes de travail confiés par ses clients.

Parmi ceux-ci, il y a la BCV, la BCVs, la Banque Cantonale Genevoise, An-



Jean-Noël Rey, président de MediaPost, et Christophe Hubschmid, directeur d'Unicable. LE NOUVELLISTE

ker Bank, Postfinance, mais aussi Migros LeShop, Bobst, Bonnard & Gardel, l'AVS/AI et le Fonds immobilier romand.

Dans son bunker informatisé, gardé par une sécurité quasi maniaque, elle compte maintenant sur Mediapost pour lui amener une nouvelle clientèle, celle des industriels, des entrepreneurs, des PME et des autres services. De son centre d'expédition au

sous-sol, elle expédie 22 millions d'enveloppes par année, soit l'équivalent de 45 millions de pages de lettres. Le courrier électronique centralisé et standardisé chez Unicable pour y être reconverti en lettres de papier a de beaux jours devant lui. Inexistants dans les années 1970, il va suivre l'extension des messages électroniques qui, selon les projections, quadrupleront d'ici à 2030.